



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de transparence et fixation inexacte du Nutri-Score

Question écrite n° 15616

Texte de la question

Mme Caroline Janvier alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la fixation du Nutri-Score visible sur les emballages des produits ultra-transformés, source de problématique majeure de santé publique. Après avoir subi des transformations chimiques et industrielles, les produits ultra-transformés représentent près d'un tiers de l'alimentation quotidienne des Français du fait de leur attractivité (goût, texture, prêt à manger). Il est cependant scientifiquement prouvé que ces produits industriels comportent peu de qualités nutritionnelles ainsi que des substances dont les effets sont mauvais ou mal connus sur la santé et qui, de surcroît, peuvent entraîner l'augmentation de certaines pathologies ou accentuer les symptômes dépressifs. De plus, le logo Nutri-Score figurant sur les emballages de ces produits se fonde uniquement sur sa composition nutritionnelle (teneur en sucre, sel, fruits, légumes) et non pas sur sa qualité nutritionnelle et le degré de transformation du produit qui peut contenir des émulsifiants parfois cancérigènes. Ce manque de transparence du Nutri-Score, qui pourtant a été élaboré en ce sens, entraîne une mauvaise information des consommateurs et une ingérence de produits difficilement assimilables par le microbiote. Étant donné que ces produits sont surconsommés, il est urgent d'introduire des mesures pour, d'une part, accentuer la recherche sur certaines substances introduites dans les produits ultra-transformés qui pourraient avoir des conséquences graves sur la santé mentale et physique. D'autre part, la transparence du Nutri-Score doit être renforcée en prenant en compte les qualités nutritionnelles du produit. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15616

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 avril 2024

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1381

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)